

Présentation de Pépité Bretagne :

PEPITE Bretagne est un Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat porté à l'échelle régionale par la ComUE (Communauté d'Universités et Etablissements) Université Bretagne Loire. Il est l'un des 29 PEPITE sélectionnés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche parmi les projets déposés dans le cadre de l'appel à projet national PEPITE lancé par le ministère en octobre 2013.

Son objectif principal est d'**informer et de sensibiliser le plus grand nombre d'étudiants bretons à l'entrepreneuriat** mais aussi de former et accompagner ceux qui souhaitent créer leur activité.

Le statut :

Le statut national étudiant-e-entrepreneur-e s'adresse **notamment** aux étudiant-e-s et aux jeunes diplômé-e-s qui sont porteurs d'un projet entrepreneurial réaliste et motivé.

Le baccalauréat ou l'équivalence en niveau est la seule condition requise pour prétendre à ce statut.

Ce statut permet aux étudiant-e-s de rendre compatible études et projet d'activités en proposant notamment des aménagements d'emploi du temps, des crédits ECTS et la possibilité de substituer au stage le travail sur son projet.

Véritable accélérateur de projets, il fournit aux étudiant-e-s une aide à la recherche de financements, un double accompagnement personnalisé, une mise en réseau, un accès au lieu de coworking du PEPITE. Il offre la possibilité de signer un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) et enfin d'obtenir un diplôme.

Pour les jeunes diplômé-e-s, devenir étudiant-e-entrepreneur-e permet de conserver ou retrouver le statut étudiant et les avantages associés : possibilité de prolonger les bourses sur critères sociaux*, couverture sociale étudiante*, tarifs réduits...

Il permet aussi de bénéficier d'une formation qualifiante, dédiée et personnalisée (D2E), à l'entrepreneuriat et à la gestion, d'un accompagnement par des professionnels, et d'un accès au lieu de coworking de son PEPITE.

Le-a jeune diplômé-e demandeur d'emploi ayant obtenu le statut aura la possibilité de bénéficier du dispositif et de maintenir ses droits Pôle Emploi.

